



COMMUNIQUÉ
N° 2024-04/03/CAB/RM

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Remire-Montjoly Claude PLÉNET, porte à la connaissance des administrés que le conseil municipal de la ville de Rémire-Montjoly se réunira en séance le :

Mercredi 20 mars 2024 à 09 h 00 à l'hôtel de ville
- Auditorium « Dr Edmard LAMA »

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-18 du CGCT, les séances du Conseil Municipal, sont publiques.

Fait à Rémire-Montjoly,

Le 14 mars 2024

Le Cabinet du Maire

